

McGill Health Law Publication
Faculty of Law – McGill University
3661 Peel Street
Montreal, Quebec Canada
H3A 1X1

Publication en droit de la santé de McGill Faculté de droit – Université McGill (514) 398-5960 editor.mhlp@mail.mcgill.ca www.mhlp.mcgill.ca

## PDSM Processus d'évaluation pour le Forum (2007-2008)

- 1. Chaque article du Forum fait d'abord l'objet d'une évaluation par le comité de rédaction de la *PDSM*. L'évaluation requiert trois semaines ou plus. Les articles sont évalués selon les critères suivants: originalité, force de l'argumentaire, clarté de la théorie avancée, qualité du style, justesse de l'utilisation des écrits antérieurs et pertinence du sujet dans le secteur traité. Une fois cette étape complétée, le comité de rédaction informe l'auteur de sa décision de soumettre ou non l'article à une révision par des pairs.
- 2. Les articles sélectionnés font l'objet d'une révision par deux experts dont la spécialité est reliée au sujet traité. Le processus de révision s'étale normalement sur trois (3) semaines mais dépend des disponibilités des experts.
- 3. En somme, le processus de révision complet peut s'étaler sur entre six (6) et quinze (15) semaines. En outre, veuillez noter que la révision d'articles envoyés au Forum pendant la période estivale (du début mai à la fin août) peut être retardée.
- 4. Une fois la révision complétée, le comité de rédaction informe l'auteur (a) de l'acceptation inconditionnelle de l'article; (b) de l'acceptation conditionnelle de l'article, incluant les recommandations quant aux modifications à apporter au texte; ou (c) du refus de l'article.
- 5. Lorsque l'article est accepté pour publication, un projet d'entente pour publication est transmis à l'auteur pour fins de signature. Lorsque les corrections finales ont été apportées à son manuscrit, l'auteur doit transmettre à la *PDSM* le projet d'entente signé par lui ainsi que la version finale de son texte telle qu'elle sera publiée. Les droits d'auteur appartiennent à l'auteur, mais ce dernier concède à la *PDSM*, par licence, le droit exclusif et irrévocable, exempt de rémunération, à la première publication de son article. La durée de cette concession est égale à celle des droits d'auteur sur l'article. Après la publication de l'article, celui-ci peut être présenté pour publication ailleurs, sur support papier, électronique ou autre, en totalité ou en partie, à la condition que sa parution originale dans la *PDSM* soit clairement identifiée.
- 6. Les commentaires apparaîtront sur le "Forum" en-ligne à l'adresse <u>www.mhlp.mcgill.ca</u>; il est possible qu'ils ne soient pas inclus dans l'édition sur papier.